

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2016

COMPÉTITIVITÉ DE L'AGRICULTURE ET DE LA FILIÈRE AGROALIMENTAIRE - (N° 3340)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE11

présenté par
M. Herth, rapporteur

ARTICLE 7

Substituer aux alinéas 1 à 9 l'alinéa suivant :

« L'article 39 *decies* du code général des impôts est complété par un III ainsi rédigé : »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les alinéas 2 à 9 de cet article prévoient un dispositif analogue à celui adopté à l'article 25 de la loi n°2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016.

Ce dispositif étant entré en vigueur le 1er janvier 2016, il convient de supprimer ces alinéas redondants.